En direct des communes, Gestion des déchets

MISE EN PLACE DE SAC ORANGES POUR LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est généralisé pour tous les producteurs, ménages, administrations, ou professionnels. La Com'com vous accompagne pour faciliter ce nouveau geste de tri avec des solutions simples !

Published on 03 June 2024

Le coût du traitement des déchets ne cesse d'augmenter. Et chaque Aveyronnais produit **en moyenne 207kg d'ordures ménagères** par an mais de nombreux déchets n'ont pas leur place dans le sac noir, en particulier les biodéchets.

Alors trions nos biodéchets !

Solution n°1, le compostage

Afin de valoriser ces biodéchets, **la Communauté de communes Millau Grands Causses** propose aux habitants du territoire un tarif préférentiel pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur. Par ailleurs, 19 sites de compostage collectif sont d'ores et déjà à disposition des riverains.

Solution n°2, les sacs oranges

Pour tous les habitants qui ne peuvent pas composter ou valoriser leurs biodéchets, il est proposé à tous les foyers d'utiliser des sacs orange, en collaboration avec **le SYDOM Aveyron.** Le sac orange permet d'élargir la valorisation des biodéchets non admis dans le composteur (restes de repas, os, viande, poisson, etc.).

https://www.cc-millaugrandscausses.fr/en/information/news/mise-en-place-de-sac-oranges-pour-la-collecte-des-biodechets-3041?